(∧) (**N° 37.)**

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 12 FÉVRIER 1878.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1878.

(Voir le Nº 92, session 1876-1877, les Nº 5 et 24, session 1877-1878 de la Chambre des Représentants, et le N° 30 du Sénat.)

Présents: MM. le Baron d'Huart, Président, le baron de Selys Longchamps Bonnet, Van Willigen, Leirens, Casier et Van Ockerhout, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits proposés au Budget pour l'exercice 1878 montent àfr. 20,229,802 78 Les crédits votés au Budget de 1877 s'élevaient à . . . 19,893,663 15

Le Budget pour 1878 présente donc une augmentation de fr. 336,439 65 Au sein de la Commission, le Budget de l'Intérieur a été voté à l'unanimité des membres présents, mais il a donné lieu aux observations suivantes :

Au chapitre 6 — Garde civique, un membre fait observer que la Garde civique est encore armée de fusils ancien système; il est d'avis qu'il faut améliorer l'armement de la Garde civique : elle ne peut rendre aucun service avec l'arme qu'elle a entre les mains.

Auchap. XVII. — Exécution d'une carte géologique, un membre exprime l'opinion qu'il faut donner la direction, comme le Gouvernement se propose de le faire, à une seule personne, tout en faisant appel aux lumières des savants : il serait imprudent de fermer la porte aux savants qui offriraient leur collaboration à ce beau travail. Cette manière de voir est partagée par tous les membres présents.

Le même membre fait des réserves quant au nº 91 du chapitre XVII, qui propose un crédit de 25,000 francs pour le Bulletin bibliographique.

Pourquoi l'État intervient-il en cette matière qui doit rester dans le domaine privé?

Le Budget de l'Intérieur n'a pas donné lieu de la part de votre Commission à d'autres observations. Elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
L. VAN OCKERHOUT.

Le Président,
Baron D'HUART.